

Consultation

**Sélection d'un prestataire pour la communication des dispositifs portés par
l'ATEE dans le cadre du programme PACTE Industrie***

Date d'émission : 15 avril 2026

Contact :

Karine Maillard

Pilote programme PACTE Industrie ATEE

k.maillard@atee.fr

*PACTE Industrie : Parcours Accompagnement et Compétences pour la Transition Energétique de l'Industrie

I. CONTEXTE

L'ATEE est porteur de plusieurs dispositifs dans le cadre du programme PACTE Industrie, dont :

- [PROREFEI \(www.prorefei.org\)](http://www.prorefei.org)
- La communauté des référents énergie ([Communauté des Référents Energie | ATEE](#))

PROREFEI, la formation dédiée au référents énergie, les salariés en charge de l'énergie (notamment : les responsables maintenance, QHSE et également les chefs d'entreprise, etc.) sur les sites industriels français, existe depuis 2018.

De 2018 à 2023, 1768 personnes ont réalisé le parcours en 3 modules, 1100 entreprises se sont engagées dans le dispositif.

Pour la période 2024-2028, PROREFEI doit former 1500 salariés en charge de l'énergie. Au 31 décembre 2025, 512 personnes ont été formées, soit 34% de l'objectif.

Depuis 2019, une communication 360 degrés a été menée par l'ATEE pour promouvoir PROREFEI et permettre l'atteinte des objectifs.

La communauté des Référents énergie permet aux salariés en charge de l'énergie de s'informer via une veille réglementaire, une veille technologique, une boîte à outils ; et de se réunir lors de webinaire ou de visite de sites industriels.

L'ATEE (Association Technique Energie Environnement) est une association créée en 1978 et qui a pour objectif de favoriser la maîtrise de l'énergie et d'aider les entreprises et les collectivités à mieux connaître les actions possibles pour économiser et bien gérer l'énergie.

Aujourd'hui, l'ATEE est répartie en plusieurs pôles d'activités, avec notamment un pôle relatif à l'efficacité énergétique dans les entreprises et les collectivités ainsi que les Clubs C2E (Certificats d'Economies d'Energie) et Cogénération. Les autres clubs sont orientés vers le support aux énergies renouvelables à travers les Clubs Biogaz, Stockage d'Énergies, Power to Gas et Pyrogazéification mais aussi un groupe de travail sur les émissions liées à la combustion.

Lieu d'information, de concertation et de propositions, l'ATEE est ouverte à tous les acteurs concernés par ces sujets, qu'ils soient des personnes morales ou physiques, privées ou publiques. L'ATEE dispose de [11 délégations régionales](#), qui démultiplient l'action sur le terrain et permettent d'en faire remonter les préoccupations et les retours d'expérience.

II. DESCRIPTION DE LA PRESTATION ATTENDUE

1. Objet de la consultation

La présente consultation vise à sélectionner un prestataire chargé d'accompagner l'ATEE dans la définition, la mise en œuvre et le pilotage de la stratégie de communication des PROREFEI et de la Communauté des référents énergie, sur la période juin 2026 – juin 2028.

2. Périmètre de la mission

Le prestataire interviendra sur les volets suivants :

Accompagnement stratégique et pilotage global

- Définition du concept et de la stratégie de communication globale
- Déclinaison par dispositif si nécessaire
- Recommandation des campagnes et des temps forts
- Définition et suivi des indicateurs de performance (KPI)
- Suivi opérationnel régulier (hebdomadaire et/ou mensuel)
- Réalisation d'un bilan annuel

Pilotage opérationnel des actions de communication

- Pilotage des campagnes de communication (digitales et média)
- Gestion des campagnes "fil rouge"
- Coordination des prises de parole (messages, calendrier éditorial)
- Animation et publication des contenus, notamment sur LinkedIn
- Gestion et coordination des achats média

Coordination des acteurs

- Coordination des prestataires (création, digital, médias, web, etc.)
- Interface avec les partenaires et autres intervenants
- Garantie de la cohérence globale des actions menées

Site internet et performance digitale

- Recommandations d'amélioration du site internet
- Contribution à la génération de trafic et de leads

Production de contenus et outils

- Conception et mise en œuvre des actions de marketing direct
- Création et mise à jour d'un kit de communication
- Production de contenus éditoriaux (web, réseaux sociaux, supports)
- Conception de supports de communication :
 - insertions presse
 - formats digitaux
 - supports spécifiques selon les campagnes
 - site internet

Le prestataire pourra s'appuyer sur des ressources internes et/ou externes, notamment pour les prestations de création (graphisme, vidéo, motion design, etc.).

Il en assurera la coordination et restera l'interlocuteur unique de l'ATEE, garant de la qualité, de la cohérence et du respect des délais des livrables.

Dans ce cadre, le prestataire devra préciser dans sa réponse les ressources mobilisées ainsi que leur rôle, et fournir une grille tarifaire détaillée des prestations associées.

et toute action permettant de déclencher le passage à l'action des entreprises industrielles.

L'ensemble des actions fera l'objet de propositions qui seront validées par l'ATEE.

La présente consultation vise à sélectionner le prestataire qui nous accompagnera pour définir et mettre en œuvre le plan de communication juin 2026-juin 2028.

Les objectifs sont notamment :

- 800 inscrits au parcours en 3 modules par an et ayant réalisé les modules 1 et 2 (les sessions du module 2 seront proposées jusque fin 2027, les coachings devront être terminés au 30 juin 2028) ; les formations thématiques seront proposées jusqu'au 30 juin 2028) ;
- Engendrer de la transformation et du passage à l'acte en créant du trafic vers le site internet de PROREFEI,
- Démontrer les bénéfices positifs des dispositifs : montée en compétences, économie et maîtrise des coûts de l'énergie par l'entreprise, valorisation de la fonction des référents énergie, avancée vers la décarbonation, etc.

Une seconde consultation sera lancée courant mai 2026 pour la sélection du prestataire digital (social advertising, google AdWords, campagnes fil rouge, etc.).

III. STRUCTURE DE LA RÉPONSE ATTENDUE

Le prestataire se conformera au cadre défini ci-dessous lors de la formulation de sa proposition.

Le candidat explicitera, de manière très détaillée, la prestation préconisée pour atteindre les exigences définies dans la consultation.

Le bilan 2025 et une synthèse du dispositif PROREFEI peuvent être mis à disposition sur demande écrite.

L'offre technique doit comporter impérativement les chapitres suivants (une présentation sous format PowerPoint est souhaitée, l'offre technique doit comporter un récapitulatif du déploiement des chapitres suivants) :

1. Le profil général du prestataire

- La raison sociale
- Le SIRET
- L'effectif global de la structure
- Les secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité, la connaissance du secteur industriel serait un plus
- Les autres prestations proposées
- Des références, si possible dans l'industrie et/ou l'efficacité énergétique

2. Contexte et objectif de la prestation

Le candidat reformulera sa propre vision de la prestation et de son contexte, sa compréhension de son rôle et des missions. Il doit être en mesure de clarifier certains points ou d'en suggérer des compléments.

3. Déroulement de la prestation

Le candidat décrira la nature de la prestation à réaliser afin d'en délimiter le contenu précis et en déduire le volume de travail qui lui est nécessaire (conception, préparation, réalisation, ...). Pour cela, il doit prendre en compte les deux dispositifs décrits au paragraphe « contact » ci-dessus.

Le document remis précise le découpage de la prestation et la démarche pour atteindre les résultats à produire.

Il précise notamment les points suivants :

- La méthodologie envisagée et la durée de chaque étape ;
- Les méthodes de coordination et de collaboration envisagées avec les différents acteurs ;
- L'organisation interne et suivi du projet ;
- Le planning envisagé pour les différentes étapes.

Le recours à des sous-traitants est possible. Dans ce cas, les sous-traitants doivent être mentionnés dans la réponse en précisant leur rôle.

La réponse doit prendre en considération les dates de fin des différentes formations.

Il y aura une nécessaire coordination avec le prestataire auquel l'ADEME a confié la communication globale de PACTE Industrie et également avec les organismes de formation habilités PROREFEI.

4. Moyens humains et prestataires

Le candidat présentera les moyens humains et les prestataires le cas échéant mis à disposition pour la réalisation du projet et le suivi :

- Nom du chef de projet – sa fonction et ses compétences et expériences dans le domaine
- Un contact interne pour la logistique et la facturation
- Nom, rôle et responsabilité de chaque intervenant pour cette prestation
- CV de chaque intervenant pressenti comportant notamment :
 - Le profil et l'expérience
 - Les références de missions comparables
 - L'ancienneté dans la structure

Dans le cas d'une sous-traitance, il est demandé au prestataire de faire valider par l'ATEE le choix du sous-traitant et les missions confiées.

IV. CADRAGE FINANCIER

Le prix de la prestation est à indiquer en euros hors taxe (année par année du 23/06/2026 au 30/06/2027 et du 01/07/2027 au 30/06/2028, ainsi que le total des 2 années).

Le candidat indiquera de manière précise le prix en euros HT de la prestation en tenant compte des propositions préconisées dans son offre technique et de l'estimation des charges qu'il a déterminée.

Enveloppe budgétaire comprend, liste non exhaustive :

- Les coûts associés aux prestations de la consultation,
- Les coûts associés aux prestations à engager et définies dans le plan de communication, intégrant
 - Les honoraires de l'agence
 - Les frais techniques
 - Etc.
- Les coûts des prestations à l'unité (pour toute prestation que vous jugez utile à chiffrer)
- La grille tarifaire des coûts des prestations pour les visuels, la créa, etc.

V. CRITERES D'ATTRIBUTION

Le choix de l'offre s'effectue au vu des critères pondérés suivants :

Critères	Pondération
1. Composition de l'équipe dédiée, compétences et expériences des ressources mobilisées	30%
2. Valeur technique	40%
3. Prix	30%

VI. ÉTAPES ET CALENDRIER DE SÉLECTION

Diffusion de la consultation	15 avril 2026
Date limite de réception des réponses	20 mai à 16h
Auditions / soutenances des prestataires shortlistés	28 mai 2026
Contractualisation avec le prestataire retenu	1 ^{ère} quinzaine de juin 2026
Réunion de lancement	23 juin 2026 matin

Les offres doivent être adressées par e-mail à k.maillard@atee.fr au plus tard le **20 mai 2026 - 16h.**

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse, et/ou incomplet ne sera pas étudié.

L'objet du mail devra préciser : « Réponse - Consultation Prestataire communication – axes ATEE ».

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de la société.

L'offre et les prix proposés doivent être écrits lisiblement.

VII. CONTRACTUALISATION

1. Convention

Une convention de prestation sera établie entre l'ATEE et le prestataire retenu, précisant notamment les rôles et engagements de chacune des parties. Cette convention définira également les modalités de collaboration ainsi que les conditions de règlement des factures, sous réserve de validation des prestations par l'ATEE.

La convention sera conclue pour une période initiale allant du 23 juin 2026 au 30 juin 2027.

Elle pourra être reconduite, pour une durée complémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 30 juin 2028, sous réserve d'une validation expresse de l'ATEE.

L'ATEE se réserve ainsi la possibilité de ne pas reconduire la prestation à l'issue de la première année, sans indemnité pour le prestataire.

2. Respect des engagements

Le prestataire s'engage à respecter les points suivants :

- Respecter les préconisations et recommandations du prestataire sélectionné par l'ADEME ;
- Travailler en collaboration avec l'ensemble de l'équipe PACTE industrie ATEE, de ses prestataires et si besoins de ceux de l'ADEME ;
- Respecter la charte graphique du programme PACTE industrie, du dispositif PROREFEI, de la Communauté des référents énergie, de leurs valeurs ;
- Communiquer les informations nécessaires à l'ATEE ;
- Respecter la confidentialité des informations communiquées.

Le contrat peut être arrêté à tout moment par l'ATEE en cas de fausse déclaration ou de non-respect des engagements de la consultation. Les décisions de l'ATEE ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.